

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DGRI 13 Subvention (5 000 euros) à l'association BATIK International (13e) en soutien à son projet en faveur des droits des femmes en Égypte.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à BATIK International, 64, rue Clisson, 75013 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée BATIK International, 64, rue Clisson, 75013 Paris (simpa n°16136 ; dossier 2017_01173).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO